

2LC TRANSPORTS
Société à Responsabilité Limitée
au capital de 5 000 Euros
Siège social : 143 lieudit Kerguillon
29260 LESNEVEN
R.C.S. BREST 752 450 155

PROCES-VERBAL DES DECISIONS UNANIMES

DES ASSOCIES EN DATE DU 14/02/2025

Les soussignés,

- Monsieur David THEPAUT, possédant	499 parts
- Madame Aurélie MARTIN, possédant	1 parts -----
Total des parts	500 parts

Seuls associés de la Société à Responsabilité Limitée « 2LC TRANSPORTS » au capital de 5 000 Euros, divisé en 500 parts sociales de 10 Euros chacune,

Ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes portant sur :

- Modification de l'objet social.
- Modifications statutaires
- Pouvoir pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, d'étendre, à compter du 1^{er} janvier 2025, l'objet social pour y ajouter l'activité suivante :

- L'activité de self stockage, la location assortie de prestations de services de box ou de location de surface de stockage sous toutes formes,
- L'acquisition, la gestion, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, leur vente,

Paraphes

Paraphe  Paraphe 

- 2 -

DEUXIEME DECISION

Par suite des décisions prises ci-dessus, Les associés décident, à l'unanimité, de modifier les statuts de la Société.

L'article 2 – « **Objet** » est désormais libellé ainsi qu'il suit :

« *La Société a pour objet :*


- *Le transport public routier de marchandises de moins de 3,5 tonnes et la location de véhicules avec ou sans chauffeur ;*
- *Le transport public routier de marchandises de plus de 3,5 tonnes et la location de véhicules avec ou sans chauffeur ;*
- *La logistique en général et l'organisation de toute entreprise de logistique en matière de transport et toute opération s'y rapprochant ;*
- *L'activité de self stockage, la location assortie de prestations de services de box ou de location de surface de stockage sous toutes formes,*
- *L'acquisition, la gestion, l'administration, la transformation, la prise à bail, la location de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis, leur vente,*
- *La création, l'acquisition, l'exploitation et la prise en gérance de toutes activités industrielles et commerciales, similaires ou annexes ;*
- *La participation de la société dans toutes opérations commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet précisé par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandites ou achats de titres et de droits sociaux*
- *Et, d'une manière générale, toutes opérations, qu'elles soient mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement. »*

Le reste de l'article 2 demeure inchangé.

TROISIEME DECISION

Les associés décident, à l'unanimité, de donner tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent acte pour remplir toutes formalités de droit.

Le présent acte sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social et un exemplaire original signé par tous les associés sera conservé dans les archives de la Société

Paraphes 

SIGNATURE

Conformément aux articles 1366 et 1367 du Code civil, l'associée unique consent à ce que la signature du présent acte soit électronique grâce à l'usage d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache, et notamment au moyen de la solution "DocuSign", l'exigence d'une pluralité d'originaux étant réputée satisfaite en application de l'article 1375 du Code civil lorsque le procédé permet à chaque Partie de disposer d'un exemplaire sur support durable ou d'y avoir accès.

Réputé fait à la dernière date de signature.

Le 14/02/2025

Le 14/02/2025

David THEPAUT
Associé et gérant

Aurélien MARTIN
Associée

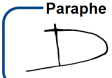
Signé par :

1FF0424B60F1459...

Signé par :

64966E16C63C4E8...

Paraphes

Paraphe  Paraphe 